CIRCULAIRE DE RENTREE 2025-2026

RENTREE des CLASSES : elle aura lieu le Lundi 1 septembre 2025

de **9h** à 12h05 et de 13h35 **à 16h30** pour les 6ème - de **13h35 à 16h30** pour les **5ème, 4ème et 3ème.**

Les élèves devront apporter ce jour-là :

- **l'agenda - le cahier de brouillon - la trousse : C'EST TOUT !**

Ce jour-là : - le self fonctionnera **pour les 6ème demi-pensionnaires**
- chaque élève recevra ses accès PRONOTE, sa tablette, ses manuels et sa *carte de scolarité

- Les élèves sont responsables des livres numérotés qui leur sont prêtés pour l'année. Tout livre détérioré ou perdu devra être remboursé.

REUNIONS DE RENTREE PARENTS/PROFESSEURS

6ème : le 04/09/2025 à 18h00
5ème : le 05/09/2025 à 18h00
4ème : le 08/09/2025 à 18h00
3ème : le 09/09/2025 à 18h00

Pour les élèves ayant une notification d'accompagnement humain, réunion famille-AESH : le 15/09/2025 à 18h00

HORAIRES HEBDOMADAIRES du COLLEGE

- Le matin : de 8h15 à 12h05 - L'après-midi : de 13h05/13h35 à 16h30

- Horaires d'ouverture des grilles
  Pour les entrées : de 8h00 à 8h15, à 13h00 puis 13h30
  Pour les sorties : à 12h05, 16h30 et 17h45
- **Etude surveillée – 16h45 à 17h45** (**pas d'étude le vendredi**) : **50€ / 20 séances**. (Inscription annuelle, jours à définir)
- Séance ponctuelle : 5€ (pour les enfants non-inscrits).

FRAIS de SCOLARITE et de SELF

- Ils seront réglés – annuellement *ou* trimestriellement *ou* mensuellement - sur **facture** selon le règlement financier de l'établissement accessible sur le site immac-btz.fr ou à la demande au secrétariat. Tous frais annexes feront l'objet d'une facture complémentaire et d'un nouvel échéancier.

- Conscient des difficultés que pourrait connaitre la famille, et afin de faciliter l'accès de tous au service de restauration scolaire, le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques a renouvelé son aide spécifique (0.45€/repas) : elle ne pourrait être allouée aux élèves demi-pensionnaires qu'à la seule condition de ***fournir l'Allocation de Rentrée Scolaire 2025-2026*** à télécharger EXCLUSIVEMENT sur le site www.caf.fr début septembre.

cette attestation est à déposer sur l'espace parents de Pronote à la rentrée.

A NOTER : une régularisation sera effectuée chaque trimestre pour les familles qui bénéficieraient des Bourses (participation du Conseil Général : 0.60€/repas) et de l'ARS.

- Le Chef d'établissement se tient toujours à la disposition des Parents qui rencontreraient des difficultés financières, afin de trouver la solution la plus adaptée à chacun ; un rendez-vous devra être pris avec lui DÈS LA RENTREE DES CLASSES.

ASSURANCE SCOLAIRE : L'individuelle accident est comprise dans la contribution des familles, cependant elle ne comprend pas la responsabilité civile. (Attestation à fournir en début d'année, au plus tard le 10 septembre)

- En tous lieux, en toutes circonstances, votre Enfant doit être parfaitement assuré : L'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT - SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE est OBLIGATOIRE ET SERA SOUSCRITE PAR L'ETABLISSEMENT. L'ATTESTATION EST TELECHARGEABLE SUR LE SITE WWW.SAINT-CHRISTOPHE-ASSURANCES.FR – ESPACE PARENT – ATTESTATION ELEVES – TAPER LE CODE POSTAL - CHOISIR L'ETABLISSEMENT – METTRE LE NOM ET PRENOM DE L'ENFANT.

PARENTS DIVORCES/SEPARES

- Il est impératif de nous communiquer les jugements ou décisions liés à la garde et à l'autorité parentale ainsi que toutes les modifications qui y seront portées.
- **Tous les documents devront être signés par les deux responsables légaux ayant autorité parentale.**

RAPPELS

- Pour tous documents à transmettre sur demande de l'établissement, merci de les déposer sur Pronote format PDF.
- Le signalement des absences et des retards se fera via PRONOTE **conjointement** auprès de Mme Barea et Mme Pujol (Vie scolaire)
- Les réservations au SELF se feront via NOEFIL 24h à l'avance SUR LES JOURS OUVRÉS
- **Le numéro de la vie scolaire** : **06 32 04 92 85.** Laisser un message. **Le secrétariat ne transmettra pas les absences de vos enfants.** **(Un écrit via Pronote sera systématiquement demandé)**
- Le choix du self :
  Externe (prévenir 24h à l'avance sur les **jours ouvrés**)
  Demi-pensionnaire (4jours)
  Quart pensionnaire (2 jours fixes pour l'année **non modifiables**)
- Accès PRONOTE : l'accès sera suspendu au 11 juillet 2025 jusqu'à la rentrée. Les codes seront transmis par mail aux parents et remis en classe aux enfants le jour de la rentrée (matin pour les enfants, après-midi pour les parents)
- Les certificats de scolarité sont à télécharger via PRONOTE sur l'espace parents : « Informations personnelles » - « Documents à télécharger » - « Certificat de scolarité ».
- Autorisation de sortie : 3 choix s'offrent à vous :
  -Aux horaires de l'établissement (Respect des horaires d'ouverture et de fermeture de l'établissement)
  -Aux horaires habituels (Respect des horaires de son emploi du temps initial même en cas de modifications)
  - En fonction des cours assurés (Sortie autorisée en cas de cours annulés **aux 1ères heures du matin ou dernières heures de l'après-midi**)

Pour que la rentrée de votre enfant s'effectue dans les meilleures conditions, je compte sur vous pour respecter ces quelques consignes et vous en remercie par avance.

D'ores et déjà, soyez assurés, Madame, Monsieur, de notre entier dévouement.

***La carte de scolarité servira pour les passages au self et pour les autorisations d'absence.**

J'ai une question, à qui dois-je m'adresser et par quel moyen pour :

Les frais de scolarité, La facturation, les règlements	Le dossier administratif	Duplicata
Mme BRION Secrétaire		
Appel téléphonique, Message Pronote		

Les absences, les retards	Les Autorisations de sortie	Le self
Mmes BAREA - RVS et PUJOL - EVS		
Message Pronote		

La sécurité et le respect des règles collectives, Le comportement	Le suivi des élèves, L'application des punitions-sanctions	L'aide personnelle : problèmes individuels en liaison avec la famille	La connexion Pronote, l'emploi du temps	L'ASSR 1 et 2 Passation des épreuves
Mme BAREA - RVS				
Message Pronote				

La gestion des conflits entre élèves, les problèmes collectifs
Message Pronote

Les dossiers d'orientation fin de 4ème ou 3ème	Les aménagements aux épreuves du Brevet
Professeurs Principaux 4ème ou 3ème (choix de l'offre d'orientation, conseils et suivi)	
Mme Barea (Saisie des demandes d'inscription en Lycée, dossiers de demandes d'aménagements aux épreuves)	
Message Pronote	

Le suivi scolaire / les sorties pédagogiques	Elèves à besoins éducation particuliers, demandes et suivi des dossiers (PAP, PAI, PPS, PPRE)
Professeur Principal / Professeur organisateur	Mme Lioret
Message Pronote	Message Pronote

Cliquer ici ***Accès Pronote Immac***